

Auvergne

laïque

la ligue de
l'enseignement
Fédération des Associations Laïques 63

N° 442 • MARS 2013



DOSSIER P. 4/5
**Intégration
et handicap** suite

**ÉDUCATION
& LOISIRS**

P. 7

**Théâtre
à Rochefort-
Montagne**



ÉDITO

Laïcité toujours...

La permanence du Concordat, très regrettable, n'est qu'un épiphénomène. Plus généralement, nous devons rappeler sans relâche que toute altération de la laïcité entraîne injustice ou, pire encore, affrontement ou guerre.

A-t-on remarqué que dans la Grèce antique, nulle guerre de religion n'a jamais déchiré les citoyens de l'une des premières Républiques ? C'est que leur religion, pourtant d'État, était une physique et non une métaphysique. Pour expliquer le monde, la foudre, c'était Zeus, l'arc-en-ciel, Iris, la coquette messagère des Dieux, avec sa robe multicolore. Les progrès de la science étaient enregistrés dans le Panthéon, tout simplement. C'est l'existence d'un dogme qui a conduit Galilée à son procès et à sa condamnation.

Sans remonter à l'absurdité des croisades ou de la Saint-Barthélemy, nous notons qu'en Afghanistan ou au Mali, les tenants d'un islamisme radical se sont livrés à des exactions diverses (condition de la femme, peines qui étaient des supplices, destruction de monuments ou d'archives, etc.) essentiellement privatives de liberté. Face à une telle situation, il n'est d'autre recours que la force, c'est-à-dire la guerre.

Du côté de certains Israéliens, ce n'est pas mieux. À l'occasion de récentes élections législatives, des reportages ont été effectués par des journalistes français. Ce colon de Cisjordanie occupée qui affirme : "Cette terre nous a été donnée par Dieu", ou cette Israélienne de Jérusalem qui dit en parlant des Palestiniens : "Il faudra bien que ces gens-là comprennent que nous sommes le peuple élu" sont l'un et l'autre des fauteurs de guerre. Que leur répondre, en effet ? Qu'un parti religieux extrémiste n'a pas sa place dans un gouvernement que l'on dit "démocratique".

La laïcité est respectueuse des convictions personnelles. Les religions sont admises dans la République. Ce qui est contraire à cette dernière, c'est de vouloir imposer à autrui ce qui est le fruit d'une "révélation" transcendante, parce que, en dehors de la raison, aucun dialogue républicain n'est plus possible. Il faut se soumettre ou résister par la force. Et se soumettre, c'est accepter l'aliénation.

Ne nous lassons pas de répéter : la laïcité respecte l'autre, mais préserve de l'aliénation la liberté de chacun. Et la leçon ne vaut pas que pour les autres : il n'y a pas si longtemps, chez nous, en 1929, voici ce que l'on pouvait lire dans le "carnet de catéchisme" d'un enfant de 10/11 ans, élève d'un pensionnat catholique de Lyon : "L'obéissance est nécessaire dans toute la vie. Si Dieu nous commande des choses un peu drôles (comme de planter un chou à l'envers), il faut quand même obéir." Un siècle et demi après Condorcet...

Jacques Boudot
Membre du Cercle Condorcet

PRATIQUE DE LA LAÏCITÉ

Henri Peña Ruiz répond au CDAL

Venu présenter, le 15 février dernier à Clermont-Ferrand, son dernier livre *Marx quand même*, le philosophe-écrivain a bien voulu répondre aux questions que lui ont posées les représentants locaux du CDAL. Henri Peña Ruiz s'est très ouvertement prononcé sur les problèmes qui ont récemment agité l'opinion. Il condamne sans appel tout ce qui, aujourd'hui, bafoue la loi de 1905 ; relativement à la laïcité – dont il affirme que le terme ne souffre aucun adjectif –, il déplore qu'elle devienne aujourd'hui une laïcité maltraitée.

Que pensez-vous de la place de l'Église dans le débat public ?

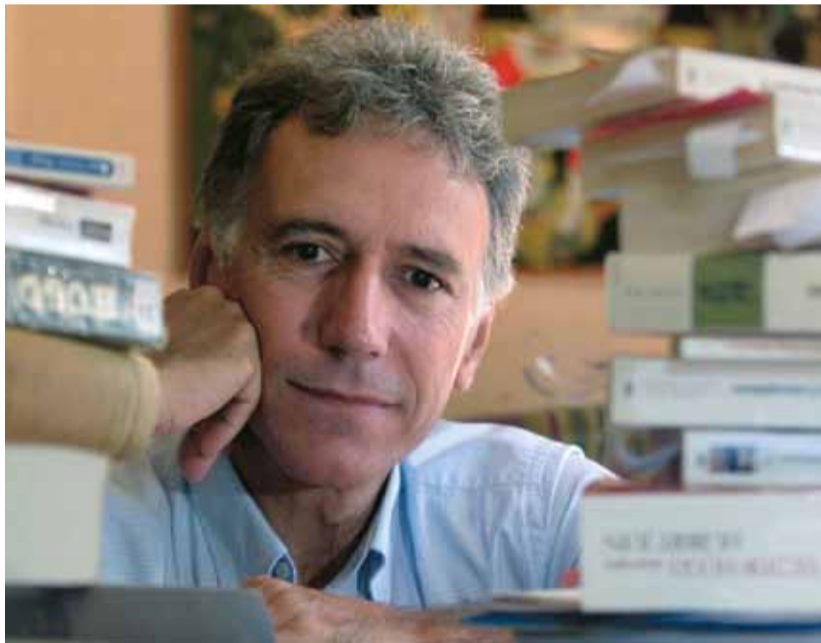
Henri Peña Ruiz : Dans un pays laïc, l'expression publique des Églises sur les problèmes de société fait partie du débat démocratique.

Toutefois, il n'est pas acceptable que les Églises se comportent comme un lobby, qu'elles veulent acquérir le statut d'un groupe officiellement reconnu et être consultées de manière privilégiée. Le président de la République française – une République laïque – ne devrait pas accorder des séances de consultation aux seuls représentants du culte. C'est grave également au niveau européen puisque, dans la Commission européenne, la consultation des Églises est reconnue officiellement alors que d'autres familles de pensée (les librepenseurs, les francs-maçons, par exemple) ne sont pas consultées.

Par ailleurs, toutes les interventions de l'Église vont dans un sens systématiquement réactionnaire ; ainsi, la protestation de l'Église contre le mariage pour tous est inadmissible parce que le mariage pour tous, structure universelle, permet à ceux qui veulent continuer à pratiquer le mariage judéo-chrétien tourné vers la procréation de continuer à le pratiquer ; c'est-à-dire que la liberté des traditionalistes est maintenue. En revanche, ce qui n'est pas maintenu, c'est la prétention des traditionalistes à défendre une forme privilégiée du mariage ; l'Église ne supporte pas que la façon dont elle a donné le *la* de la relation humaine soit remise en question et que le mariage entre des personnes du même sexe soit fondé sur l'amour et non plus sur la procréation. Or, le mariage pour tous ne contraint pas les traditionalistes à renoncer à leurs valeurs, mais les traditionalistes n'ont pas à exiger que leurs valeurs soient les seules dignes de respect.

Que faut-il entendre par "caractère propre" de l'enseignement privé ?

Responsable de l'organisation nationale de l'enseignement privé catholique, Monsieur Delabare a, à deux reprises, franchi la ligne jaune. D'abord en annonçant que les écoles privées religieuses se réservaient le droit d'enseigner leur conception de la morale, fondée sur la religion ; ensuite lorsqu'il a instrumentalisé la position qu'il occupe dans l'enseignement privé en appelant à



l'organisation d'un débat sur le mariage pour tous au sein des écoles privées. C'était une façon pudique de dire : "On va mener la contestation des projets gouvernementaux, mais on va le faire sous forme de débats" : manœuvre grossière qui consistait à mener la bagarre contre le mariage pour tous, avec la finalité de dresser les élèves des écoles privées contre les mesures gouvernementales, de les enrôler, de les conduire ensuite en autocars pour la manifestation qu'ils préparaient.

Il faut se référer, dans cette affaire, à la loi la plus anti-laïque de notre législation, à savoir la loi Debré qui organise le financement public des écoles privées religieuses ; c'est-à-dire qui détourne l'argent des contribuables au profit de la diffusion du prosélytisme religieux. Or, la loi de 1905 déclare, dans l'article 2, que la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ; par conséquent, les religions ne doivent pas bénéficier d'une subvention publique, y compris dans les écoles privées. Pour rétablir le financement des écoles privées, Debré a donc imaginé un dispositif qui contournerait la loi de 1905 ; il a inventé la notion de "caractère propre" pour désigner d'un autre nom le caractère religieux de l'école privée. C'est donc un cache-sexe qui permet de bafouer la loi de 1905. L'utilisation très ambiguë du "caractère propre" est un subterfuge destiné à contourner cette loi.

Cependant, le texte de la loi Debré est profondément contradictoire ; il stipule en effet que les écoles privées doivent enseigner les programmes nationaux dans le respect de la neutralité et de la liberté de conscience ; il n'y aurait donc pas de place pour le "caractère propre", puisque le "caractère propre", c'est la promotion de la religion. La liberté de conscience est incompatible avec un pouvoir de prosélytisme religieux au sein des écoles. Cette contradiction s'est manifestée à l'occasion de l'intervention de Delabare sur le mariage pour tous. Il a utilisé "le caractère propre" pour contester le mariage pour tous au nom du mariage judéo-chrétien. La neutralité stipulée par la loi n'est donc pas respectée. On a affaire à une tromperie.

Quels sujets et sous quelle forme les problèmes de société peuvent-ils être abordés dans le cadre d'une école laïque ?

On peut, sur la base d'une bonne préparation philosophique, concevoir un débat sur un problème, sur une question sociétale, ça peut être un moyen d'aborder un problème, de faire naître une approche raisonnée de ce problème. À la condition que ce ne soit pas du débat pour le débat, que ce soit précédé d'un apport de connaissances et d'éléments de réflexion. Le débat n'a de sens que s'il se greffe sur une instruction préalable.

Êtes-vous favorable à l'inscription de la loi de séparation de 1905 dans la Constitution française, et qu'en est-il du statut particulier de l'Alsace-Moselle ?

Il faut déplorer, sur cette question, le volte-face de François Hollande. Il avait d'abord proposé de constitutionnaliser la loi de 1905. Or, s'il avait rendu constitutionnelle la loi de 1905, l'article 2 entraînerait contradiction avec les privilèges publics de la religion en Alsace-Moselle ; en effet, en vertu du Concordat de 1801, les dignitaires religieux sont ministres du culte et sont appointés par l'État. Il y avait deux façons de résoudre la contradiction. Dire premièrement que ce qui vaut, c'est la loi de 1905, et si on constitutionnalise l'article 2, on abroge le Concordat. Devant cette perspective, les prêtres, les rabbins et les pasteurs ont protesté auprès du candidat Hollande, et ce dernier n'a rien trouvé de mieux que de proposer cette sottise absolue : constitutionnaliser en même temps la loi de 1905 et le Concordat, ce qui revient à concevoir une Constitution absolument contradictoire. François Hollande a voulu maintenir le clientélisme électoral à l'égard des religieux, et en même temps, il a essayé d'amadouer les laïcs en feignant de leur accorder quelque chose, mais il ne donnera pas suite à ses promesses. Aujourd'hui, la chose est claire, le Concordat ne sera pas aboli, la laïcité ne connaîtra aucun progrès sous le quinquennat de Hollande ; comme elle avait pris beaucoup de coups sous le quinquennat de Sarkozy, on se demande à quel saint on peut se vouer, si je peux m'exprimer ainsi.

Nous laissons à Henri Peña Ruiz la liberté de la sévérité extrême qu'il manifeste à l'égard du gouvernement en place. Mais on peut aussi penser que son pessimisme – et son indignation – traduit la déception de tous ceux qui sont attachés au principe républicain de la laïcité et qui déplorent qu'on s'obstine à maintenir l'application de lois qui la trahissent. Nous réservons au forum la question particulière posée au philosophe sur la laïcité.

RENDEZ-VOUS

MANIFESTATIONS

UFOLEP

- 3 avril : rassemblement interclubs tennis à Aubière
- 7 avril : tournoi de badminton en double à Sauxillanges
- 13 et 27 avril : tournois de pétanque à Pont-du-Château et Clermont-Fd (Fontgiève).

Culture Éducation Jeunesse (CEJ) :

Manifestations fédératives :

- 29, 30 et 31 mars : Festival de Lempdes de théâtre amateur à la 2Deuche à Lempdes
- 17-18 mai : rencontre danse "De fil en chemin" à la Maison de la culture à Clermont-Ferrand

Manifestations :

- 14 avril : spectacle *Tabac rouge* à 15 h dans le cadre d'un partenariat avec la Comédie de Clermont-Fd à la Comédie de Clermont-Fd
- 20 avril : rencontre régionale des jeunes qui s'engagent au sein de la fédération : juniors associations et services civiques - Festival Magma 03 - Montluçon

Réunion d'information :

- 16 avril : réunion d'information sur le service civique au siège de la Fédération.

USEP :

- 4 et 5 avril : épreuve régionale course d'orientation à Vulcania

Épreuves départementales :

- 11 avril : sport boules à Clermont-Fd (Maison des boulistes)
- 18 avril : journée Youpispports 1^{er} degré (Clermont-Fd - Complexe sportif des Cézeaux)

- 7 mai : escrime à Riom au gymnase de l'Amitié et tir à l'arc / course longue à Riom au Centre de tir à l'arc

FORMATIONS :

UFOLEP :

- 6 avril : brevet fédéral d'animateur 1^{er} degré en randonnée pédestre 2^e partie et brevet fédéral d'animateur 1^{er} degré en marche nordique au lac Chambon
- 13 et 14 avril : brevet fédéral d'animateurs 1^{er} degré en activités cyclistes à Chadieu (63) (*sous réserve*)
- 4 mai : danse en ligne à Perrier
- 22-25 août : brevet fédéral d'animatrices en APE à Vichy (03)

Culture Éducation Jeunesse (CEJ) :

- 13 et 20 avril : stage de danse contemporaine hip-hop - Espace Beaufort, Chemin Barthiers à Pont-du-Château.

Bienvenue

Rémi Monier qui a pris ses fonctions à l'UFOLEP le 11 mars. Il a pour mission de participer à la mise en œuvre des projets de développement des comités départemental et régional. Issu de la filière STAPS, mention activités physiques adaptées et santé, il possède une solide expérience dans l'animation sportive. D'ores et déjà il est en chargé de deux dossiers importants de notre projet 2013-2016 : le public senior et les écoles de sport.

Gageons qu'il saura mettre son expérience au service de l'accès à la pratique pour tous dans le respect de nos valeurs laïques et citoyennes.

21 mars - Journée mondiale de lutte contre le racisme

"Jouons la carte de la fraternité"

Le 21 mars de chaque année, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le racisme, les enfants et les adolescents sont invités à envoyer des cartes postales, comme des bouteilles à la mer, à des anonymes tirés au hasard dans l'annuaire du département : c'est cette idée simple qui fonde l'opération "Jouons la carte de la fraternité".



Chacune de ces cartes, reproduisant une création photographique d'un artiste contemporain, comporte un message de fraternité réalisé dans le cadre d'ateliers d'écriture. Ce message ajoute ainsi à la portée universelle des images une dimension plus personnelle. À leur tour, les destinataires sont invités à leur répondre à l'aide d'un coupon détachable.

Ainsi, chaque année, plus de 200 000 cartes postales sont envoyées à des inconnus à travers la France et une relation inédite est créée, basée sur l'échange et la sensibilité.

Depuis dix ans dans notre fédération, les cartes sont distribuées gratuitement aux écoles, collèges et centres de loisirs qui en font la demande, éventuellement appuyées par d'autres outils que nous

mettons également à disposition dans le cadre des semaines d'éducation contre le racisme.

Les animateurs et professeurs proposent ainsi aux enfants des ateliers de réflexion et d'écriture pour réaliser leurs messages.

Voici quelques exemples de la correspondance qui s'est tissée entre les enfants et leurs chanceux destinataires.

DÉCÈS

Robert Bettarel est décédé le 7 mars dernier des suites d'une longue maladie.

Arrivé en 1978 au service UFOLEP, il s'intègre rapidement au sein de l'équipe des permanents. Tout en maintenant les activités traditionnelles du secteur, il va s'atteler au développement de nouveaux domaines tels que les activités physiques d'entretien, insistant sur la formation des animatrices en utilisant là ses qualités d'éducateur. Le travail amorcé par Robert permet aujourd'hui à l'UFOLEP 63 de compter plus de 6 000 licenciés APE. Il favorise également l'arrivée des activités cyclistes. L'UFOLEP va alors connaître un développement important.

Par ailleurs, plus largement au sein de la FAL, il met en place une expérience originale d'animation touristique estivale sur le canton de Menat.

Lorsque le directeur de la cinémathèque régionale part en retraite, on lui demande de prendre sa succession. Là encore, dans un domaine qui n'était pas forcément le sien, son adaptation sera très rapide et ses qualités d'animateur lui permettront d'assumer pleinement son rôle.

Instituteur de 1967 à 1978, il retournera à l'école à la fin de sa carrière pendant une dizaine d'années, renouant ainsi avec la vocation des commencements.

Robert laisse à tous ceux qui ont eu la chance de travailler avec lui le souvenir d'un homme d'humeur toujours égale, d'un animateur sachant entraîner les équipes de bénévoles, d'un éducateur hors pair et d'un militant laïque convaincu.

Émilie

La recette de la solidarité :
Prenez deux pincées d'amitié,
Mélangez une cuillère d'espoir,
Versez trois litres de joie.
Mettez dans le four le gâteau
plein de richesse
Coupez trois parts de famille unie,
Servez une part de fête.

Matéo, CM2

Avec confiance, ils avancent
pour gravir la montagne de
l'indifférence, et avec courage,
ils sont arrivés à leur but.

Louane, CM2

Égaux
Généreux
Aide
Libre
Idéal
Toutes les couleurs
Ensemble.

Paul

Peu importe où l'on va
Peu importe d'où l'on vient
L'amitié est notre lien
Un peu de solidarité et tout ira bien.

Emma, CM2

Libre
Idéal
Blancs et noirs
Égaux
Rouge, bleu, blanc
Travail
Éducation.

Julie

Le monde dont j'ai rêvé :
Qu'on soit pauvre ou riche,
Jeune ou vieux,
Solidaire ou solitaire,
Heureux ou malheureux,
Fille ou garçon,
Maigre ou gros, noir ou blanc,
On est tous égaux.

Pour plus d'informations, contactez le service CEJ de la FAL 63 au 04 73 14 73 16 ou juniors@fal63.org

Amicale laïque de Biollet

Longévité, fidélité, convivialité

“16 décembre 1937. Amicale laïque des anciens élèves des écoles publiques de Biollet. But : maintenir les liens de bonne camaraderie, amuser et distraire, éduquer et instruire. Siège social : écoles publiques de Biollet (Puy-de-Dôme)”.

Voilà ce que l'on pouvait lire au *Journal officiel* de la République française du 22 décembre 1937 dont Joëlle Martins, la secrétaire actuelle, détient un exemplaire jauni qu'elle brandit fièrement lors de la très chaleureuse rencontre avec *Auvergne laïque*.

Depuis cette date, seul le siège social de l'association a changé, l'amicale laïque de Biollet est restée fidèle à ses valeurs fondatrices, à celles d'Alexandre Carte, son premier président, dont le fils Pierre assura plus tard la présidence pendant 25 ans (de 1970 à 1995). Le changement de siège social relève d'une belle histoire : celle d'hommes et de femmes de la commune, courageux, amoureux de leur pays et fiers de l'animer. L'animation dans les années 60 : des bals, des voyages et une fête champêtre au bord de l'étang du Cheix. Cette fête très réputée, en vogue depuis la fin de la guerre, se terminait régulièrement par un feu d'artifice. Mais où installer manèges, parquet-salon et buvette ? L'amicale laïque décide d'acheter un terrain pour installer ces animations. Vingt ans plus tard, face au succès grandissant de la manifestation, achat d'une deuxième parcelle pour y construire un local en dur ; pas besoin d'entreprises spécialisées, les bras, les outils et le matériel des adhérents seront

suffisants pour édifier un bâtiment, aujourd'hui propriété et siège de l'A.L. de Biollet.

Aujourd'hui, la “section théâtre” (née, selon Joëlle Martins, d'un clin d'œil aux anciens à l'occasion du 60^e anniversaire de l'ALB) est forte d'une quarantaine de membres et propose aux Biolletois et aux habitants des Combrailles un spectacle complet fait de danses, de chants, de théâtre et de rires. Elle symbolise à la fois la continuité dans les activités, puisque le théâtre en fut une des toutes premières dès la Libération et la vitalité grâce à la participation “d'artistes” de toutes les générations. Pour la convivialité, il faut plutôt regarder du côté du “grand voyage” comme celui effectué à Paris en 2012 (50 participants) ou du concours de pétanque de l'étang du Cheix ou encore du “repas des amis”. La solidarité s'exprime aussi sous la forme de subvention à l'école publique ou par le prêt du local à l'association de parents d'élèves ou encore par l'apport de main-d'œuvre lors de la foire de la pomme de terre.

“L'amicale laïque de Biollet est la plus vieille association de la commune ; elle est très importante dans la vie de celle-ci et dans son histoire. Nous sommes les héritiers des valeurs et du travail de nos anciens ; nous devons préserver



Le bureau

Président : Daniel Cluzel
Vice-présidente : Ghislaine Gomet
Secrétaire : Joëlle Martins
Secrétaire-adjoint : Yoann Chaffreix
Trésorier : Guy Pouget
Trésorier-adjoint : Sébastien Lasciouve

le patrimoine qu'ils nous ont légué et continuer à rassembler toutes les générations de Biolletois autour de projets fédérateurs comme le théâtre, pour assurer le bien-vivre aux habitants de ce coin des Combrailles et intégrer les nouveaux habitants : des Anglais ou des Hollandais par exemple” conclut avec le sourire le président Daniel Cluzel.

La Maisnie du Montferrand

Sous l'armure... la passion !

Ils sont plus de cinquante passionnés par l'histoire et la culture médiévales à se réunir et surtout à travailler en la vieille ville de Montferrand.



Chaque rencontre avec les curieux au sens noble du terme est propice aux échanges et discussions qu'accompagne fort courtoisement la dégustation de vins et boissons de cette époque.

Qui sont ces passionnés de notre passé médiéval ? Ils viennent de tout l'Hexagone, sont de tous les âges, femmes et hommes ; leurs appartenances socio-culturelles sont également très variées. Mais c'est un Montferrandais d'adoption et de cœur, Christian Soisson, qui les a fédérés et a créé l'association en 1999. Groupement que l'on pourrait qualifier de pédagogique, source d'enrichissement intellectuel et physique pour ses membres, la Maisnie du Montferrand a

Tous les samedis de 14 h à 17 h, ils s'entraînent salle Poly à la danse médiévale et au maniement d'armes. En effet, l'association donne de sept à dix prestations par an lors de grands festivals comme Souvigny, Provins, Aigues-Mortes... Pourtant, ces amoureux du Moyen Âge ne se contentent pas d'exercices physiques ; soucieux de l'authenticité de leurs prestations, ils mènent des recherches dans les domaines les plus divers comme l'art, l'évolution vestimentaire, l'héraldique, les pratiques culinaires...

Les déplacements de la Maisnie dans les festivals prestigieux ne sont pas une mince affaire. Il s'agit de transporter plusieurs tonnes de matériel stockées habituellement dans des locaux à Pont-du-Château. C'est à la fois un campement d'ost (armée) et un village qui s'installent et pendant tout le séjour, les participants s'habillent, mangent, bref vivent comme à l'époque féodale. Des échoppes sont dressées et le public peut croiser l'apothicaire, l'épicier, le maréchal-ferrant, le tailleur d'habits, les brodeuses, l'enlumineur, le copiste, le calligraphe...



Le bureau

Président : Julien Roumaud
Secrétaire : Christine Kamara
Trésorier : Christian Soisson

toute sa place au sein de la Fédération des associations laïques où elle a été bien accueillie. L'association qui se contente de cotisations très modestes et consent des avances à ses membres pour acheter le matériel nécessaire est dans la droite ligne de l'éducation populaire que défend la Ligue de l'enseignement.

Réunion d'information aux associations affiliées sur le Service civique



Le mardi 16 avril, à partir de 18 h, le service culture-éducation-jeunesse organise une réunion d'information sur le Service civique. Toutes les associations affiliées peuvent bénéficier de ce dispositif

national permettant d'accueillir de jeunes volontaires pour enrichir leur projet associatif, tout en profitant de la démarche et du suivi facilités par la Fédération.

Public : associations affiliées

Date : 16 avril à 18 h

Lieu : siège de la Fédération - 31, rue Pélissier - 63100 Clermont Ferrand

Renseignements et inscriptions : service culture-éducation-jeunesse au 04 73 14 79 08 ou juniors@fal63.org

ÉCHOS

Dimanche 14 avril : randonnée pédestre à Saint-Julien-de-Coppel

Le club Gym organise sa traditionnelle randonnée pédestre le dimanche 14 avril.

Rendez-vous à partir de 13 h à la salle des associations.

Au menu, 2 parcours : 5 et 14 km (plusieurs ravitaillements prévus).

Participation de 2 ou 5 € suivant le parcours choisi. Gratuit pour les enfants nés en 2009.

Samedi 18 mai : randonnée semi-nocturne à Châteaugay



Le samedi 18 mai, l'amicale laïque de Châteaugay invite tous les amateurs de balades au clair de lune à participer à sa 22^e randonnée pédestre. Le parcours, d'environ 3 heures (10 km), mènera sur les chemins qui serpentent sur le coteau. Une lampe est obligatoire.

Que les nombreux habitués ne s'y trompent pas : le lieu de départ et d'arrivée a été modifié et a lieu dans le centre-bourg, salle polyvalente J.-Escuit face au parking.

Les inscriptions seront prises sur place entre 19 h 30 et 20 h 30 (dernière limite). Une participation de 4 € est demandée (gratuité pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés). Un ravitaillement est prévu au milieu du parcours. Une soupe à l'oignon et une tombola attendent les participants à l'arrivée.

N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS
(15 lignes maximum) avant le 17 avril 2013

“Tu ne marcheras plus...”

Célèbre pédopsychiatre, Marcel Rufo, dans son dernier livre, s'adresse aux grands-parents ; il évoque un certain nombre de situations dans lesquelles ils doivent prêter main-forte à leurs petits-enfants et aux parents de ces derniers qui ont la lourde tâche de leur éducation. À propos de la situation de handicap “définitif” qui frappe un enfant, l'auteur souligne la nécessité d'un double accompagnement : un accompagnement affectif d'une part, assuré par la famille, et une structure sociale permettant à l'enfant handicapé de poursuivre son développement. Dans les deux cas, les compensations offertes n'ont rien à voir avec une démarche caritative : elles participent d'une véritable éducation – doublée d'une rééducation – qui mobilise la volonté et l'espoir de l'enfant handicapé. Cette même exigence se retrouve formulée dans le témoignage d'Ismaël Maçna que nous publions.

“Lors d'un débat récent avec des associations de parents d'enfants en situation de handicap, une terrible évidence m'est apparue. La différence entre les parents chanceux, dont l'enfant s'est sorti de tous les risques du développement, et les autres tient au fait que les seconds souhaitent que leur enfant meure avant eux, faute de quoi ils ne pourront plus le protéger et l'accompagner dans son grand âge. Aussi leurs associations militent-elles pour la création de maisons de retraite spécialisées et de foyers de vie, seuls remèdes à une position mortifère et intolérable, incontournable sans cela.”

Lettre à un petit-fils imaginaire

J'ose enfin t'écrire : tu ne remarqueras pas. Il faut du courage pour te le dire, je le fais à la place de tes parents qui ne peuvent plus faire face. Mais je n'arrive pas à te le dire, alors je te l'écris. Tu ne marcheras plus, et pourtant tu marcheras vers la vie. Tu ne pourras pas courir sur la plage, mais tu courras dans ta tête, et moi je courrai avec toi dans nos souvenirs. Tu connaîtras des difficultés professionnelles, mais, là aussi, les lois exigent l'intégration des handicapés. La société s'honore quand elle respecte les différences. Moi qui ai tellement mal aux genoux, je marcherai pour toi, je me battrai pour faire évoluer la législation, je militerai en faveur des droits des personnes de handicap. Tu ne marcheras pas mais ton fils ou ta fille marchera. Et j'espère tenir bon sur mes pauvres jambes fragiles pour vous accompagner sur la plage et marcher avec toi dans la tête.”

Extrait du livre de Marcel Rufo
Grands-parents à vous de jouer
Éditions Anne Carrière - Paris 2012

Jean-Claude Montagne est coordonnateur du CDIPH (Collectif départemental pour l'intégration des personnes en situation de handicap) et non de la MDPH comme indiqué par erreur en page 1 de notre précédent numéro.

Si des amicales laïques souhaitent organiser un débat sur le thème du handicap, Jean-Claude Montagne est à leur disposition pour présenter et échanger sur une conception laïque de la place des personnes en situation de handicap, sur les évolutions et les mesures à mettre en œuvre. Les amicales intéressées peuvent le joindre au 06 07 19 04 51.

Intégrati

Accueillir un public handicapé



À l'occasion des 3^{es} Rencontres nationales de l'EEDD (environnement et développement durable), en novembre dernier, plusieurs acteurs issus des secteurs de l'environnement, du médicosocial et des vacances ont abordé la question des conditions d'accueil des personnes en situation de handicap.

Cette réflexion, menée par la Ligue de l'enseignement, mobilise le réseau CED (citoyenneté environnement développement durable) puisque la problématique sociale constitue un des piliers du développement durable.

Depuis la première loi fondamentale en 1975, et plus récemment celle de 2005, le cadre légal se veut volontariste pour faciliter l'accès de tous les citoyens à l'ensemble des domaines de la vie sociale (loisirs, vacances, éducation...). Au-delà de la mise aux normes des structures d'accueil, que le label “Tourisme et handicaps” peut accompagner, c'est par la mise en place concrète d'activités et l'adaptation des pratiques que l'on favorise véritablement la mixité et que l'on formule une réponse au “mieux vivre ensemble”.

En outre, et compte tenu des différentes situations de handicap, il convient, pour la structure, d'identifier les moyens d'accueil ainsi que les partenaires pouvant être mobilisés autour de ce type de projets : CAF, CNDS (Centre national pour le développement du sport), ministère des Sports et de la Jeunesse, professionnels de santé, fournisseurs de matériels, associations locales, organismes de formation...

Lors des Rencontres nationales de l'EEDD, plusieurs associations ont mis en lumière des pratiques d'éducation à l'environnement au travers d'activités physiques de pleine nature, de parcours



C'est par la mise en place concrète d'activités et l'adaptation des pratiques que l'on favorise le “mieux vivre ensemble”.

éducatifs en milieu naturel, d'ateliers de sensibilisation à la faune et à la flore. Au cœur de ces pratiques, le rôle des éducateurs, les objectifs et actions pédagogiques, les modes de communication revêtent une importance particulière.

La réussite de telles actions repose principalement sur le travail réalisé en amont et tout au long de l'année avec les services médicosociaux, les familles et les structures d'accueil. Dans le département de l'Isère, c'est précisément la mission du pôle “Ressources Handicaps” de l'association CLV Rhône-Alpes, qui joue le rôle d'interface entre les organisateurs de séjours, les équipes d'encadrement et les familles. L'association s'appuie notamment sur des supports pédagogiques, comme la Malle Keski par exemple, un jeu pédagogique qui permet de former les personnes valides à l'accueil d'une personne handicapée mais aussi de mieux connaître les différents types de handicaps.

Aujourd'hui, les besoins exposés par les représentants du réseau CED portent sur la formation d'éducateurs/d'organiseurs de séjours, le partage d'expériences et le recensement des dispositifs ou outils existants. Ces attentes feront l'objet d'un prochain travail qui mobilisera différents secteurs de la Ligue de l'enseignement.

Benoît Gallet,
directeur technique national adjoint
de la Ligue de l'enseignement

on et handicap

2^e partie

Regards sur le handicap

Enseignant au lycée Marie-Laurencin, Ismaël Macna travaille depuis plus de dix ans avec des jeunes gens porteurs de handicaps des fonctions motrices. Il participe à une unité d'inclusion dans laquelle tout est mis en œuvre afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ces élèves accidentés, qui, plus que quiconque, aspirent à être reconnus comme êtres humains et citoyens à part entière.

Ismaël Macna reconnaît se consacrer avec *“beaucoup d'intérêt”* à cette *“expérience intéressante”* qui l'a conduit à s'interroger sur le regard porté sur l'autre, *“quand cet autre est marqué d'une différence qui nous interroge et nous enrichit finalement”*. La confrontation avec *“la personne handicapée”* provoque des réactions diverses. De la simple question *“Pourquoi le petit garçon ne marche pas ?”* - que peut poser l'enfant à sa mère - à la crainte ou la compassion, la personne porteuse du handicap s'expose toujours au regard de l'autre et provoque des réactions diverses. L'anormalité est une source de curiosité. Le handicapé intrigue, il nous questionne sur notre propre histoire, sur notre relation avec lui. La curiosité que nous manifestons nous aide à mieux comprendre l'autre afin de mieux vivre avec lui. Parfois cette curiosité nous rassure parce qu'elle nous permet d'identifier en nous une prétendue normalité. La personne handicapée fait parfois peur ; sa façon d'agir et de réagir différemment en fait un ennemi potentiel, une personne dont on se méfierait comme d'un danger. Cette appréhension peut dégénérer en intolérance ; c'est cette intolérance qui a conduit à exhiber les handicapés dans les cages de cirque, à les brûler sur les bûchers de l'Inquisition ou à les enfermer dans les camps d'extermination. Le comportement social engendre aussi un sentiment de compassion qui vient de l'idée que le handicap est source d'une souffrance permanente ; elle s'accompagne souvent d'admiration à l'égard des personnes *“normales”* qui entourent cet être dans sa vie quotidienne (ses parents, ses éducateurs). Le handicap serait donc à la fois une charge pour qui le porte et qui le supporte. On aimerait aider cette personne mais on se trouve

parfois désemparé quand elle revendique haut et fort son souhait qu'on la laisse vivre sa vie. Ce désir est tout à fait légitime ; pourquoi une personne handicapée serait-elle dépendante à l'extrême de l'autre ? L'attitude de compassion conduit à se mettre à la place de l'autre. Qu'en est-il alors de son autonomie, de sa liberté de penser et d'agir ? *“Afin d'éviter les écueils de la compassion dans ma pratique professionnelle, j'ai toujours considéré - et traité - les jeunes handicapés moteurs avec qui nous construisons le projet d'insertion, comme des élèves avant tout.”*

On constate en effet que l'éveil de ces jeunes passe par une confrontation avec la réalité de notre monde et ses difficultés, confrontation qui les contraint à mener par eux-mêmes une réflexion en vue de développer leur autonomie dans la décision et dans l'action. Ce qui n'est rien d'autre que la formation citoyenne dont tout élève doit bénéficier.

Les personnes handicapées, des citoyens comme les autres

“Tout un chacun a droit au bonheur.” Tout citoyen doit pouvoir se réaliser en recevant une éducation, un accès aux soins et services. Il doit pouvoir se construire dans un travail qui lui permet de conquérir son autonomie. Pour la personne handicapée, le parcours est souvent très difficile. Les dispositifs légaux (lois de 1975, 1992, 2005) ont permis de mettre en œuvre une série de politiques permettant leur insertion et leur participation à la vie sociale, mais les préjugés restent encore lourds et les démarches administratives difficiles.

Depuis quelques années, les efforts se sont conjugués qui obligent l'État à permettre à tout enfant porteur de handicap de suivre une scolarité adaptée. De l'éducation spécialisée, nous entrons peu à peu vers des méthodes plus inclusives, rendant ainsi à ces jeunes leur droit fondamental à une éducation. La loi de 2005 constitue un véritable progrès dans l'insertion des personnes handicapées puisqu'elle oblige les édifices publics à être entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

C'est dans le monde du travail que l'on trouve encore des réticences relatives aux compétences des personnes handicapées. Le port de charges lourdes, la qualification, le niveau scolaire, la fatigabilité sont des thèmes souvent abordés auprès du maître d'évaluation de stage en entreprises. Parfois pour se décharger, le tuteur nous dira que le jeune stagiaire trouverait sa place dans un établissement et service d'aide par le travail (ex-CAT) ; c'est oublier que pour certains stagiaires, le public qui y est

reçu est différent d'eux. Et qu'en est-il du souhait de ces jeunes ? Certes nous sommes en présence de personnes qui n'exécutent pas les tâches d'une manière particulière du fait de leur handicap, mais cela ne leur enlève en aucun cas des capacités qu'elles peuvent mettre à profit dans une activité professionnelle. En fait, le jugement de certaines entreprises part plutôt d'un cliché fondé sur l'idée qu'une personne handicapée est invalide, alors qu'un travail plus axé sur les compétences du stagiaire peut parfois mener à une réflexion sur les adaptations de poste ou une autre répartition des tâches dans l'unité de production. *“Dans ma pratique professionnelle, j'ai pu observer de véritables cas de réussite professionnelle en milieu ordinaire dès lors que nous avions réussi à faire accepter un jeune en le faisant connaître (et reconnaître) dans ses compétences et admettre dans les adaptations que son handicap nécessitait. Les entreprises qui avaient participé à l'expérience ont toutes reconnu qu'en apprenant à surmonter des préjugés, elles avaient non seulement modifié leurs pratiques mais aussi qu'elles en étaient ressorties enrichies.”*

Souvent, parce que nous nous laissons gagner par des clichés et des stéréotypes sur la personne handicapée, nous finissons par oublier l'être humain qu'elle est. Le film Le Huitième jour exprime très bien à travers le personnage de Georges, comment les personnes trisomiques sont vulnérables au rejet et sont sensibles aux mêmes émotions que n'importe quelle personne ; elles aspirent en particulier aux mêmes rêves amoureux que le monde de la normalité leur interdit parfois.” *“Nous sommes comme les autres sauf que nous ne sommes pas pareils”* a dit un jour une élève, jeune fille tétraplégique réclamant qu'on la reconnaisse telle qu'elle est avec son handicap lourd mais aussi sa capacité à réfléchir en être humain, sensé et responsable.

La République laïque dans laquelle nous vivons reconnaît à la personne handicapée les mêmes droits et devoirs qu'à un autre citoyen. C'est pourquoi il nous appartient, à tous, de connaître et de reconnaître cet autre différent qui est la personne handicapée, sans préjugés, sans crainte ni compassion ; le reconnaître comme notre égal, avec ses compétences. L'aider à surmonter le handicap physique, intellectuel ou social en adaptant nos pratiques pour lui garantir la liberté et l'égalité, n'est-ce pas un moyen de lui permettre s'intégrer dans ce processus fraternel du mieux vivre ensemble ?

Ismaël Macna

Saint-Paul-Trois-Châteaux 2013

Des enfants sourds “écoutent” les livres grâce à la médiation interculturelle

Le salon de littérature jeunesse organisé par l'amicale laïque *“Le Sou des écoles”* de Saint-Paul-Trois-Châteaux est un lieu de découvertes, de rencontres, de coups de cœur. Pour la première fois, un espace d'expression avait été offert à l'association ardéchoise AMIsourds dont le siège est au château de Verchaüs à Viviers. Les ateliers mis en œuvre à Saint-Paul répondent à une volonté de mixité culturelle entre ceux qui entendent et ceux qui ne le peuvent pas ou plus. Le langage du corps, version élargie de la langue des

signes sert de médiateur entre le livre et les spectateurs : il apporte une mise en image qui fait que les animateurs usent d'une expression elle-même fortement imagée : *“le corps grammatical”*. Handicapés et valides, unis dans un même *“auditoire”* : la pratique fonctionne et les applaudissements deviennent vite et sans apprentissage des gestes silencieux. Le sourire commun aux enfants et aux adultes exprime, sans risque de méprise et de manière universellement compréhensible, la satisfaction du moment partagé.

Contact : amisourds@yahoo.com



L'album est montré, lu et transcrit en gestes. Dans un deuxième temps, la lecture n'est plus nécessaire : la gestuelle fonctionne de manière autonome.

ICI & LÀ

● Demandons l'abrogation de la loi Carle

La loi Carle a été votée sous la précédente législature. Pour chaque élève, la commune de résidence doit verser à l'école privée située en dehors de la commune le montant du forfait communal, c'est-à-dire l'équivalent de ce que la commune verse pour chaque élève de son école publique ou, à défaut, le montant moyen départemental. Aucun accord préalable du maire n'est demandé ; le financement est automatique, ce qui contrevient au principe de libre administration des collectivités territoriales. Dans le cadre de l'examen de la loi d'orientation sur l'école, un amendement parlementaire pourrait défaire ce dispositif. C'est pour cela que le Comité national d'action laïque et ses composantes incitent les municipalités à demander à leurs parlementaires l'abrogation de la loi Carle. C'est juste le bon moment !

● ... et des accords Kouchner-Vatican

Le 18 décembre 2008, la France et le Vatican ont signé un accord sur la reconnaissance des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur, marquant la fin du monopole de l'État dans l'attribution des diplômes universitaires. Cet accord a été signé pour la France par Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères, court-circuitant le ministre de l'Enseignement supérieur. Cet accord a fait l'objet d'un simple décret le 16 avril 2009. Il n'a donc pas été validé par le Parlement. Malgré le rejet de tous les recours devant le Conseil d'État, il contrevient à plusieurs dispositions fondamentales du droit français. Il doit donc être abrogé.

● Rythmes : pas d'argent public pour le privé !

Pour le CNAL, le ministère de l'Éducation nationale doit sans tarder lever l'ambiguïté qu'il entretient dans le guide pratique adressé aux élus sur la mise en place des nouveaux rythmes à l'école primaire. S'il y rappelle, à juste titre, qu'il ne peut y avoir obligation de mise en œuvre pour l'enseignement privé, il s'aventure par contre sur un terrain délicat lorsqu'il précise que les effectifs d'élèves pris en compte pour la détermination du montant de la dotation de l'État correspondraient au total de ceux du public et du privé, s'il y a passage à quatre jours et demi dès 2013.

Ainsi le guide affirme que "les écoles privées sous contrat seront donc concernées par le fonds au même titre que les écoles publiques" et souligne même qu'"elles seront également éligibles à la part majorée de la dotation dans les mêmes conditions que les écoles publiques en 2013 et 2014".

Pour le CNAL, le ministère organise ainsi un subventionnement déguisé des écoles privées et contrevient à la loi Debré. Sur le sujet, la jurisprudence est constante : les activités périscolaires, parce qu'elles relèvent du caractère propre des écoles privées, ne sont pas des dépenses obligatoires d'enseignement.

À l'heure où le CNAL attend avec impatience l'abrogation de la loi Carle, il ne saurait être question d'abonder, une fois encore, les fonds des écoles privées par des financements publics.

Avec les DDEN

Les DDEN tiennent chaque année leur assemblée générale où sont présentés aux militants les rapports d'activité, financier et moral. Ce dernier, qui analyse et tire les conclusions des actions de l'année précédente, présente également les projets et engagements pour l'année suivante. C'est ce rapport que nous proposons ici en guise de présentation aux lecteurs d'*Auvergne laïque*, des DDEN et de leurs travaux et orientations autour de la défense de l'école républicaine laïque qui est la finalité de toutes leurs actions.

Rapport moral 2012 : L'année 2012, qui a été celle du changement de gouvernement, avait commencé avec de nouvelles mesures délétères pour l'école publique prises par l'ancien gouvernement qui ont appelé notre mobilisation. Ce que nous avons fait en application des décisions de la motion finale du congrès 2011 qui précisait entre autres, rappelons-le, qu'il fallait :

- "que cessent les fermetures de classe et que l'école bénéficie de postes nécessaires pour assurer sa mission";
- "que prennent fin les menaces sur l'école maternelle";
- "que soit pérennisée la présence des écoles en milieu rural";
- "que la formation professionnelle des enseignants soit rapidement rétablie."

Ainsi avons-nous dénoncé tour à tour et de différentes façons, les suppressions de postes et de classes effectuées malgré l'augmentation des effectifs qui conduisent à supprimer peu à peu les classes de maternelle à commencer par les petites sections et les écoles en milieu rural, le démantèlement de la formation des enseignants.

Nous nous sommes émus également de la transformation, opérée dès le 3^e trimestre 2011, des inspecteurs d'académie, issus du corps des enseignants et donc proches des gens de terrain, en directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN), simples "adjoints" du recteur (lui-même en charge des véritables responsabilités pédagogiques et politiques de l'école), dévolus à la seule

gestion des écoles, dont il est à craindre qu'ils soient plus soucieux de management et d'économie que de pédagogie. Nous ne retiendrons de positif que la nomination de 17 nouveaux délégués de l'Éducation nationale.

Le nouveau ministre a promis, pour "refonder l'école républicaine", une augmentation significative du budget ainsi que du nombre de postes d'enseignants, une réorganisation des rythmes scolaires pour une meilleure réussite des élèves, une nouvelle formation des enseignants avec la création des Écoles supérieures du professorat (les ESPE) et nous avons pris acte de ces promesses très positives dont certaines sont déjà bien engagées. Mais l'histoire récente doit nous rappeler à l'exigence de notre indépendance à l'égard des pouvoirs politiques qui, comme il est normal en démocratie, changent et évoluent tandis que nous continuons à défendre les valeurs et principes de l'école républicaine. Ainsi, à propos du débat sur la refondation de l'école républicaine, nous avons manifesté clairement notre regret que notre participation, très tardivement acquise, ait dû se résumer à une intervention parmi d'autres à une table ronde organisée sans notre avis et avec des intervenants dont le rapport à l'école républicaine était plus que douteux. De plus, cette table ronde qui s'est centrée sur le seul thème du numérique à l'école, dont il est déjà permis de douter qu'il est ce qui refondera l'école républicaine, a été présentée sans que soit abordée la question de manière pédagogique, celle du rôle, de l'usage et de la finalité du numérique à l'école publique dans sa visée d'émancipation des esprits qui ne doit pas être confondue avec sa mise au service des puissances du moment.

En revanche, nous saluons les créations de postes dont 12 pour le Puy-de-Dôme et l'augmentation des financements (89 millions d'euros au niveau national pour la fin de l'année civile) qui a permis d'éviter quelques fermetures de classes initialement prévues.

Si un rapport moral doit retracer la politique menée au cours de l'année 2012, il doit aussi tracer la ligne politique à suivre au cours de l'année 2013. Elle sera conforme aux décisions du congrès de Poitiers, en nous gardant bien cependant, d'aliéner nos analyses, notre regard critique et nos combats à toutes les décisions de ce nouveau gouvernement dont nous ne devons pas devenir plus dépendants que nous l'étions du précédent. Ainsi en est-il de la réforme des rythmes scolaires. En son principe d'origine, nous y sommes favorables, mais la mise en œuvre de la circulaire d'application qui vient d'être publiée a déjà déclenché de nombreuses critiques y compris de la part de ceux qui y étaient le plus favorables. Nous ne pouvons les ignorer et soutenir sans réserve la réforme du ministère actuel qui va par exemple et contrairement aux principes de l'école républicaine, vers une augmentation très significative des intervenants extérieurs, ce qui pose de nombreux problèmes de responsabilité, de compétence, de budget des communes et finalement de recréation d'inégalités.

Notre association doit pouvoir garder sa liberté de jugement et pour cela son indépendance politique afin que nous puissions rester combattifs, vigilants et exigeants pour défendre, au-delà des gouvernements qui se succèdent et de leurs choix politiques, les principes de l'école républicaine. Nous serons aux côtés de la Ligue de l'enseignement et de toutes les associations amies qui défendront ces mêmes principes.

"L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincibilité de l'espoir". Jean Jaurès

Sachons suivre l'exemple de celui qui, parmi tant d'autres, a lutté pour que la France soit une République laïque, dotée dans chaque commune d'une école publique, laïque, gratuite et obligatoire au fronton de laquelle figurent ces mots qui, à la fois, affirment et ouvrent à l'espérance : Liberté Égalité Fraternité Laïcité.



Stages Danse

Explorer l'univers contemporain/hip-hop

Les samedis 13 et 20 avril prochains, à Pont-du-Château, le service Culture éducation jeunesse organise un stage de découverte de l'univers contemporain hip-hop, animé par Mélisa Noël, du Collectif Dynamo, en partenariat avec l'amicale laïque de Pont-du-Château.

Dansé au CND à Paris et développe par la suite un travail de sensibilisation conséquent (école, collège, université, foyer, hôpitaux, formation...).

Mélisa Noël est régulièrement invitée dans différentes performances artistiques. Elle poursuit actuellement son parcours d'interprète avec la Cie Malka et son chorégraphe Bouba Landrille Tchouda.

Objectifs du stage ?

L'improvisation reste la ligne conductrice de la démarche de l'artiste, elle sera envisagée comme un moyen de recherche, une occasion de danser, de laisser place à une certaine liberté d'expression, une spontanéité tout en ayant déterminé un cadre ou plusieurs...

Le jeu permettra de désamorcer certaines peurs et de donner lieu à des mises en situation ludiques et

musicales. Mélisa propose de se concentrer sur le travail des appuis au sol et dans l'espace, le poids du corps, la qualité de mouvement, la musicalité... et l'engagement physique.

Ce stage est ouvert à tout danseur initié ou confirmé, à partir de 12 ans, ayant une pratique de la danse et se déroulera de 14 h à 16 h 30 pour les initiés et de 17 h à 19 h 30 pour les confirmés à l'Espace Beaufort de Pont-du-Château.

Informations pratiques :

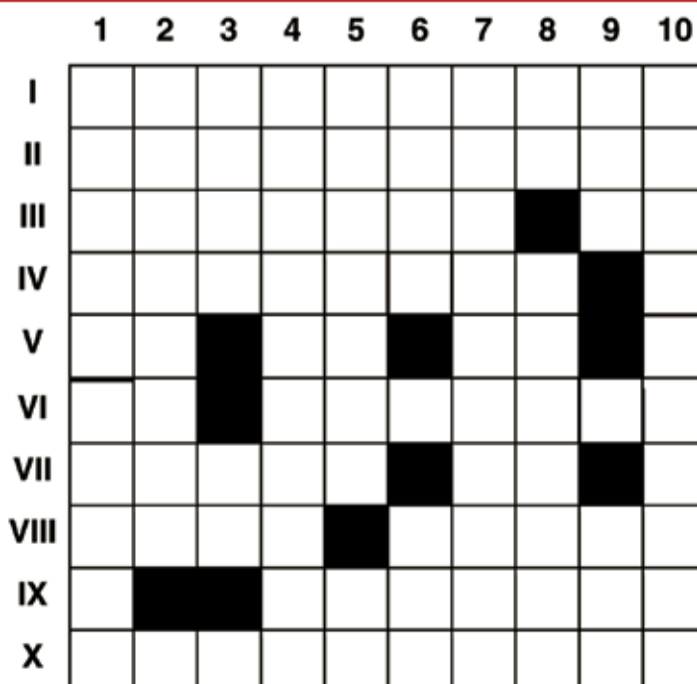
Tarifs : 10 € pour les adhérents FAL, 25 € pour les non-adhérents.

Date limite d'inscription : 30 mars

Renseignements et inscription :

04 73 14 79 08 - asricou@fal63.org

Grille n° 70



HORIZONTALEMENT

- I. Un wagon qui ne tient qu'à un fil.
- II. Résumeras ou décapiteras.
- III. Quand on est au bout, on ne tient pas le bon bout. - Les filles de son souverain ont inspiré Édouard Lalo.
- IV. Pariétal.
- V. Puis. - Capitale Belgrade. - Beaucoup sont devenues R.D.
- VI. Polyéthylène ou Pérou ? - Peut-on qualifier un acide ou l'acné.
- VII. A une intensité d'une candela. - Possédé... sur la Bresle ?
- VIII. Toujours verte, le nier ne sert à rien. - Déchets ammoniacés.
- IX. Évitez de vous la casser sur cette grille !
- X. Honorées en Suède.

VERTICALEMENT

1. Dans l'axe de l'autoroute (nom composé).
2. Oreillette pour communiquer, mais pas avec un ventricule.
3. Certaines filles n'en ont pas peur. - Une note à partager.
4. Relative à un mathématicien suisse.
5. Eh ! Dites... Cela fait une bonne salade ! -

Dieu pour les Sémites d'autrefois.

6. Palpa à rebrousse-poil. - Comme un État d'Amérique.

7. Relatives à un produit du Pays d'Aranc.

8. Colère sans fin. - Investigation.

9. Flûte rustique, mais pas béarnaise. -

Qui fut... peut-être chaud.

10. Testeuses. Solutions au prochain numéro

Solutions mots croisés n° 69

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	E	M	P	H	A	T	I	Q	U	E
II	M	A	L	O		M	O	U	L	T
III	P	L	U	M	E			E	T	E
IV	A	U	T	O	M	N	A	L	E	
V	T	S	E			A	N	C	R	E
VI	H		S	U			S	O	I	N
VII	I	O	F		A		N	E	C	
VIII	Q	U	A	R	T	Z	I	Q	U	E
IX	U	E	O		A	U	B	U	R	N
X	E	N	F	O	U	R	N	E	E	S

Théâtre en résidence à Rochefort-Montagne Le Petit Théâtre Dakoté bivouaque au lycée agricole

Un bivouac, cela se prépare... Alors ce jeudi 21 février, quelques heures avant "La grrrande rrrreprésentation", on préparait. Le metteur en scène bidouillait un poste de radio explosif... et du côté des organisateurs, on s'activait pour "pouvoir faire entrer tout le monde"... Heureux présage...

Le fameux bivouac de la troupe bourbonnaise en territoire pédagogique rochefortais est le fruit d'une longue et traditionnelle coopération entre les services de la FAL 63, la communauté de communes de Rochefort-Montagne et dernièrement avec l'équipe de direction et professeurs du lycée agricole dont Jacqueline Morel, responsable du secteur socio-culturel. Vincent Landry et Anne-Sophie Ricou étaient efficacement à la manœuvre.

Les résidents temporaires et artistes, du moins en tant que troupe, sont nés en 1999 à Hérisson, sur les bords de l'Aumance en Bourbonnais. Le Petit Théâtre Dakoté fabrique de petites formes théâtrales. Outre la diffusion de son répertoire dans les théâtres, la compagnie s'attache depuis sa création à se produire en milieu rural. Au départ, comme toujours, il y a le désir de créer avec gourmandise.

Comme une envie "pressante"... de raconter

La compagnie était hébergée, du 19 au 22 février, dans l'enceinte du lycée ; la disponibilité des acteurs a donc été mise à rude épreuve lors de cette résidence. Mais le "pot commun culturel" - tel que la mission des acteurs le définit - n'est-il pas à ce prix, pour le lycée agricole qui joue dans cette affaire le rôle de locomotive pour tout un secteur géographique avec des contes, des ateliers d'initiation théâtre, avec des publics



variés des classes pré-bac aux BTS et des représentations pour jeunes élèves des écoles élémentaires du territoire ? La pièce servant de point d'orgue à ces trois jours d'échange s'appelle *Rue de la Lune*, la dernière création de la compagnie. On lui donnerait bien le sous-titre *Coucou, Tati*.

Omniprésence des décors (au demeurant très réussis) et de l'excellente création musicale (compositions originales et petits trésors retrouvés), fourmillement de détails et artifices scéniques, cette fantaisie poétique sans paroles raconte la vie (extra)ordinaire de trois résidents d'un îlot pavillonnaire. Autant Monsieur Hulot est dégingandé, autant Monsieur Dulak est balourd. Quant aux voisines, il ne leur manquait que des enfants braillards. Mais l'équilibre de la troupe en eût été changé et la chose n'est pas indispensable.

Un voyage poétique et drôle rempli de trouvailles et interprété avec finesse par les quatre comédiens.

Réussite que ce projet partagé

La FAL et son service culturel sont dans le rôle qui leur a, entre autres, été assigné, de saisir les opportunités de diffuser la culture sous ses formes variées en servant d'interface facilitatrice entre ceux qui offrent et ceux, et ils sont nombreux, qui ne demandent qu'à recevoir.

Partenaires Dakoté : DRAC Auvergne, Conseil régional d'Auvergne, Conseil général de l'Allier, ville d'Yzeure (compagnie en résidence).
Production rue de la Lune : Théâtre de Cusset - Scène conventionnée
Cirque - Scène régionale d'Auvergne / Le Sémaphore - Scène conventionnée pluridisciplinaire de Cébazat, Auvergne / Yzeurespace / Le Petit Théâtre Dakoté.
Remerciements au Transfo Art et Culture en Région Auvergne pour l'accompagnement du projet La Tournée des Campagnes.

Nous avons rencontré l'animateur du "Damier riomois"

Depuis quelques années, une nouvelle section est née au sein de l'amicale laïque de Riom. Il s'agit de la section "Dames" qui fonctionne le samedi à la Maison des associations de 14 h à 21 h (tout public et enfants à partir de 7 ans). L'animateur Michel Guillet nous a précisé à la fois les objectifs et la pratique de cette activité en plein essor.

"Parler du jeu de dames est une réelle difficulté. Je dis souvent "Le jeu de dames, cet inconnu". En effet dès que l'on parle du jeu de dames, la réflexion qui revient est : "Et vous jouez aux échecs ?". La France, poursuit-il, a pourtant été une des premières nations du jeu de dames jusque dans les années 1950, Pierre Ghestem, de Lille, a même été champion du monde mais aussi champion du monde de bridge ainsi qu'un excellent joueur d'échecs. Quand on lui posait la question du jeu qu'il préférait, la réponse était invariablement : "Le jeu de dames est le plus beau de tous." Le jeu de dames est enseigné dans les écoles des pays de l'ex-URSS et, plus près de chez nous, en Hollande."

La pratique du jeu de dames ne se limite pas à l'ALR puisque Michel Guillet nous confie qu'il anime également un atelier à l'amicale laïque de Marsat et que, parmi les participants, l'un d'eux a été vice-champion de France dans la catégorie... poussins !

"Cette année, nous avons aussi rencontré la directrice de l'école primaire qui a accepté que je vienne faire quelques démonstrations dans la cour. Finalement nous avons convenu de mettre en place une activité périscolaire à laquelle participent une quinzaine de jeunes âgés de 6 à 10 ans. La durée de chaque séance est d'environ 40 minutes. À partir d'une situation, il s'agit d'atteindre un résultat donné : le plus souvent, il faut trouver une marche gagnante. Les exercices sont traités sans toucher aux pions, par une recherche tantôt individuelle, tantôt collective. Ce qui retient l'attention des jeunes est principalement l'aspect spectaculaire des combinaisons qu'ils sont capables d'exécuter très rapidement, mais aussi la curiosité qui les pousse à chercher une démarche gagnante surprenante, autant que la beauté des coups. Les parents, de leur côté, sont ravis de constater que la pratique du jeu de dames réunit la famille ailleurs que devant le poste de télévision et ils s'étonnent même qu'il n'y ait pas davantage de jeunes qui y participent. Quant aux enseignants rencontrés, ils affirment, avec la directrice, que "le jeu est intéressant pour l'apprentissage de la lecture". Personnellement, j'invite tous les enseignants à utiliser la pratique du jeu de dames comme outil pédagogique pour la découverte du calcul, de la géométrie et même de l'ensemble des mathématiques."

Il faut ajouter aux propos de Michel Guillet que cette technique d'animation ne serait qu'un petit caillou dans le vaste océan de l'éducation populaire sans la disponibilité, la compétence et l'enthousiasme de son animateur.

Et l'ALR organisera cette année le **championnat de France de jeu de dames à Riom** (salle Dumoulin) du samedi 10 août au dimanche 18 août.

Renseignements : www.damier-riomois.com



Championnat de France senior 2012 à La Roche-sur-Yon. À gauche : Arnaud Cordier ; à droite : André Bercot. Arnaud Cordier, grand maître international, cumule onze titres de champion de France et défendra son titre à Riom. Il s'est également qualifié pour le prochain championnat du monde.



2^{es} Rencontres nationales des pratiques théâtrales des amateurs - Beaumes-de-Venise

"Pour un théâtre d'aventures"

Suite au succès des premières rencontres nationales organisées au Théâtre de Bussang en 2009, le ministère de la Culture et de la Communication et la Fédération des arts vivants ont souhaité réunir à nouveau toutes les forces vives liées au théâtre amateur. C'est ainsi que se sont tenues les 2^{es} Rencontres nationales du théâtre amateur, les 19 et 20 octobre 2012 à Beaumes-de-Venise.

Organisés en collaboration avec le TRAC (Théâtre rural et d'animation culturelle) de Beaumes-de-Venise qui accueillait à domicile, les partenariats se voulaient multiples et représentatifs du théâtre en général : structures nationales et locales, État, Région, collectivités, associations, professionnels et amateurs. Ces rencontres étaient ouvertes à tous : amateurs, professionnels ou simples passionnés. Un programme dense et très exigeant, riche, inaugurant une véritable réflexion partagée, tables rondes, témoignages, ateliers ont permis à une centaine de participants d'échanger longuement et de débattre sur de nombreuses thématiques dans une ambiance à la fois professionnelle et très conviviale.

C'était également l'occasion de découvrir le spectacle *Révolte dans les Asturies* d'après Albert Camus, présenté par les comédiens amateurs du TRAC.

La richesse de ces rencontres tient également au choix et à la qualité des intervenants d'horizons très différents : représentants de troupes de théâtre amateur et acteurs, jeunes des ateliers, maison du théâtre amateur, scènes nationales, conservatoires, compagnies professionnelles, associations d'éducation populaire, collectivités, etc. À signaler la présence de Daniel Véron, responsable du bureau de l'éducation artistique et des pratiques amateurs au ministère de la Culture et de la Communication, qui a introduit le débat et réaffirmé le soutien et l'implication financière du ministère.

Jean Caune, comédien, auteur de nombreux travaux sur la transmission artistique et sur la culture, professeur émérite à l'Université Stendhal de Grenoble, chercheur associé au GRESEC, en tant que grand témoin, montre comment la pratique du théâtre en amateur est une aventure dont l'enjeu est le rapport à l'autre.

Plusieurs questions sont posées :

- Quelles fonctions du théâtre ?
- Quel théâtre ? Comment se fait le choix des textes et du répertoire ? Quel contact avec les auteurs ? Quelle forme ? Quelle participation ? Comment passe-t-on d'un groupe à une troupe ? Et pour quels publics ? Quelle diffusion autre que la famille ? Comment sortir des réseaux spécifiques amateurs ?
- Quelle place est accordée au théâtre amateur aujourd'hui ?
- Quels sont le statut et le rôle de l'amateur qui est aussi auteur ? Quelle est l'urgence de leur parole ?
- Quelle transmission ? Dans quel cadre ? Quelle formation pour les amateurs ? "Transmettre c'est faire apparaître le théâtre de demain" selon Jean Caune. Qui est à l'initiative de cette transmission ? (amateurs, institutions culturelles, associations éducation populaires, collectivités locales) "La transmission est une question de plaisir de relation." Et qui finance cela ? Quel accompagnement institutionnel ?
- Comment sont formés ces intervenants ? Qui sont les acteurs de la transmission notamment auprès des jeunes ? Le président de l'ANPAD rappelle que les conservatoires sont destinés à de la formation et qu'ils sont ouverts aux amateurs, bien que les conservatoires soient très souvent critiqués pour refuser des comédiens appartenant à des troupes amateurs.
- Quel lien et quelles passerelles entre les professionnels et les amateurs ?

La question de la rémunération de l'amateur est également beaucoup débattue.

Plusieurs axes ressortent parmi lesquels :

Pourquoi faire du théâtre ? Plusieurs désirs correspondent à la pratique du théâtre : désir de pratiquer seul son théâtre, projets partagés ou non avec des professionnels, ateliers de théâtre avec des publics en difficulté.

Le processus de création est très complexe et mêle recherche artistique, création de liens, "jouer pour partager". L'envie est également d'expérimenter, de proposer diverses formes de représentations, d'avoir une certaine liberté, et en même temps ils expriment le besoin de se dépêcher et de présenter vite une production.

Également ne pas reproduire le théâtre professionnel mais "inventer son théâtre, quitter ses bases pour aller vers l'autre".

L'intérêt apparaît être dans le processus, dans les responsabilités de l'encadrement, avec des questionnements sur le sens de ce que l'on fait mais pas sur la technicité.

Le processus de création semble être plus important que la production et que le spectacle en lui-même, on parle "d'aventure collective, d'aventure théâtrale".

Le théâtre est avant tout une aventure collective fédératrice : jouer ensemble pour partager cet amour du théâtre.

La question de la place accordée aujourd'hui à l'éducation populaire semble être primordiale.

Le rôle de ces réseaux est de faire le lien dans la transmission, de construire ensemble et d'écouter les attentes des troupes, mais "sans forcément y répondre totalement, proposer ce qu'on ne connaît pas encore !" N'est-ce pas le rôle direct des fédérations d'associations ?

Beaucoup de professionnels invités sont d'ailleurs issus de l'éducation populaire et y font référence, comme le directeur de la scène nationale de Montbéliard.

Ces temps de rencontres et d'échanges semblent indispensables pour revenir aux fondamentaux et aux questions que suscite la pratique du théâtre amateur de nos jours.

Ne pourrait-on pas imaginer une rencontre de ce type sur le département du Puy-de-Dôme, en attendant bien sûr de laisser mûrir et d'anticiper tout cela ? L'enjeu qui prime aujourd'hui : c'est une humanité à retrouver.

Le théâtre amateur est synonyme de notions d'aventure, d'espaces (lieux, territoires), de temps théâtral.

"Le théâtre est un art de vivre, une aventure permanente qui contribue à la formation, à la conscience, à la construction de soi et à la liberté d'être. C'est se retrouver intimement et collectivement pour jouer, construire ensemble et pour transmettre", témoigne Francis Cahen de l'atelier théâtre de l'amicale laïque de Champeix/Cie Arthego à la suite de ces rencontres.

Au vu du nombre de témoignages sur ces deux journées, cet article se veut le plus synthétique possible. Le programme complet est disponible auprès de la Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme, les actes de ces rencontres seront prochainement réalisés par la Fédération des arts vivants.

Anne-Sophie Ricou,
Service Culture Éducation Jeunesse

Anna Martinez

ÉTIENNE KLEIN, PHYSICIEN PHILOSOPHE DES SCIENCES

Le numérique est-il éducatif par lui-même ?

Le physicien philosophe des sciences Étienne Klein propose une réflexion qui rejoint l'un de nos récents propos sur l'impossibilité que le numérique puisse être par lui-même un recours pour refonder l'école républicaine : "L'usage des nouvelles techniques n'éduque pas" dit-il. L'école publique vise en effet l'émancipation des esprits par leur éducation à la raison qu'exige une vie libre de citoyen. Elle s'oppose en cela à l'école libérale prônée par l'Union européenne qui, avec la demande de l'introduction du numérique et du socle commun de compétences dans toutes les écoles européennes, vise à l'adaptation des élèves aux exigences des entreprises, dont certaines sont directement intéressées à l'immense marché que représente l'entrée du numérique dans les écoles.

Non à la dictature du simple, par Étienne Klein, France culture, le 8 novembre 2012.



L'homme simplifié, le syndrome de la touche étoile, on a quelques raisons de s'inquiéter à propos du destin du langage ; il est en effet désormais soumis au standard de la technique. Du coup, il se voue aux simplifications car, explique Besnier, quand l'homme et la machine fonctionnent de concert, la seconde impose au premier son format, qui se trouve ainsi limité et mutilé dans sa capacité à dire et à accueillir l'étrange, le nouveau, le subtil ou l'étonnant. Nous avons tous fait l'expérience dite de la touche étoile : vous (...) appelez un numéro, et commence alors pour vous une odyssée homérique et numérique. En guise de réponse, un automate vous expose à des choix d'itinéraires toujours trop étroits, vous condamne à prononcer des phrases comportant des mots clés que vous n'utilisez jamais et vous réoriente finalement vers un itinéraire antérieur accessible par la touche étoile qui vous laisse finalement en tête à tête parfois très prolongé avec les quatre saisons de Vivaldi. Le 22 à Asnières en comparaison, c'était un délice. Si les machines simplifient notre vie, elles réduisent aussi nos comportements à la logique de leur fonctionnement dépourvu d'ambiguïté, d'ironie, d'émotion et d'une certaine façon, les technologies prétendues intelligentes nous rendent un peu stupides. J.-M. Besnier conclut : "Appuyez sur la touche étoile répète mécaniquement le serveur vocal, au risque de déchaîner un jour l'esprit de subversion qui puise toujours sa force dans l'excès des systèmes les plus résolus à étouffer l'incontrôlable joie de vivre." Cette phrase fait du bien : il faut lutter ensemble pour que la touche étoile ne mette pas sur la touche la physique, notamment celle des étoiles qui réclament que l'on comprenne bien ce que veut dire $E=mc^2$. Ainsi, le numérique n'est pas éducatif par lui-même, si habile qu'en soit son usage, et même au contraire. Pensons à cet élève de collège qui, n'ayant pas acquis la lecture mais lisant et écrivant pourtant parfaitement des SMS, répond à son professeur qui l'interroge sur

cette apparente contradiction, que les deux compétences n'avaient rien à voir ! Sauf que seule la première permet de s'approprier la culture qui explique le monde aux hommes et leur donne la chance de se délivrer de leurs déterminismes en leur ouvrant ainsi la possibilité d'une vie libre. On pourrait dire avec Bachelard (La formation de l'esprit scientifique) que le numérique constitue une sorte d'"obstacle épistémologique" au développement de la pensée scientifique. "Il est si doux à la paresse intellectuelle d'être cantonnée dans l'empirisme" écrit-il, surtout lorsque, comme c'est le cas du numérique, "cet empirisme est coloré, imagé, attrayant, et qu'il faut seulement le voir, le pratiquer". C'est alors une pensée "préscientifique" qui est développée par sa seule pratique car elle ne cherche "pas la variation", comme cela est exigé du scientifique dans son laboratoire, ou de l'élève qui progresse dans "l'esprit scientifique", mais "la variété", comme le spectateur zappeur. "Le pittoresque de l'image entraîne l'adhésion à une hypothèse non vérifiée" et fait ainsi prendre pour connaissance ce qui n'est qu'opinion, croyance ou image. De même, le recours au numérique plutôt qu'au livre qui exige comme dit Goody (La raison graphique) cette "ruminant" qui développe la pensée réflexive, peut entraîner l'adhésion à des informations non critiquées à l'inverse des connaissances, seules capables de cultiver la raison dans les jeunes esprits. Si le numérique peut bien être un outil pédagogique, ce ne peut être qu'à la condition que les enseignants l'utilisent au service des apprentissages de culture que proposent les programmes de l'école publique et non comme une fin en soi. Car, comme le dit Klein, loin d'assurer l'émancipation des esprits le numérique à l'école risque plutôt de les formater en en mutilant les capacités créatrices, aussi nécessaires à s'approprier la culture qui permet de comprendre le monde pour y vivre libre et ensemble, que pour en imaginer un autre meilleur. Mais est-ce vraiment cette capacité critique dont rêvait l'école républicaine que visent les dirigeants de notre monde lorsque l'on ne voit s'afficher avec le numérique pour toutes les écoles européennes, que leur volonté de les adapter aux exigences des marchés et des fonctionnements d'entreprises ? Il est permis d'en douter... S'il est vrai, comme le note Goody, que le passage à une culture de l'écrit a révolutionné la pensée en lui donnant accès à une réflexivité, à la mémoire, et par là aux raisonnements logiques et scientifiques, le numérique ne risque-t-il pas, en développant considérablement la capacité pour la pensée de sortir d'elle-même vers la communication et l'information, de diminuer d'autant la pensée critique cultivée par des connaissances, ce qui reviendrait à "lâcher la proie pour l'ombre".

Anne-Marie Doly, DDEN, Enseignant-chercheur honoraire

FORUM

La laïcité : un combat permanent

"La laïcité est en très mauvaise posture. Elle a de vrais ennemis traditionnels et de faux amis.

Les vrais ennemis traditionnels avancent masqués, déguisés en réformateurs de la laïcité, partisans de la laïcité dite ouverte.

Le mot laïcité ne requiert aucun adjectif et ceux qui adjectivent le mot sont clairement des adversaires de la laïcité : quels que soient les adjectifs qu'on impose au terme laïcité - laïcité ouverte, laïcité moderne, laïcité positive -, ils sont destinés à la critiquer implicitement, hypocritement. Le mot laïcité est d'ailleurs le seul idéal qu'on affuble d'un adjectif ; parler d'une « laïcité ouverte », c'est aussi ridicule que de dire à propos des droits de l'homme « Je suis pour les droits de l'homme "ouverts", "modernes" » ; on ne dit pas davantage « une justice moderne ».

Et puis il y a les faux amis : je pense à nombre d'élus qui se déclarent laïcs, qui inaugurent des places de la laïcité, plantent des arbres de la laïcité, mais qui, dans leurs communes, irriguent copieusement avec l'argent public des associations et des manifestations culturelles déguisées en manifestations culturelles, en réalité religieuses ; ou même comme tel conseiller régional qui donne à l'école privée plus d'argent que ce que demande la loi Debré elle-

même. On a là un nombre considérable de trahisons de la laïcité proprement scandaleuses.

Très souvent, certains candidats à l'élection présidentielle se déclarent « laïcs » pendant leur campagne, mais ils oublient leurs promesses dès qu'ils sont au pouvoir, pour des raisons manifestement électoralistes."

Sur une remarque faite à propos de la présence officielle du président de la République à une messe, Peña Ruiz évoque "la position exemplaire de Clemenceau".

En réponse à la proposition d'un évêque qui proposait de célébrer un grand Te Deum, Clemenceau, alors président du Conseil, affirme qu'il est hors de question que le gouvernement assiste ès-qualité à cette cérémonie ; en revanche, tous ceux qui souhaitent y assister à titre privé, par conviction, sont libres. La position de Clemenceau est une parfaite illustration de la laïcité et devrait faire jurisprudence ; or, aujourd'hui, on a des représentants du gouvernement qui vont prier à la canonisation de je ne sais qui...

Il est indispensable de continuer le combat parce que les religions qui ont des privilèges publics ne sont pas prêtes à les abandonner spontanément. En termes d'espoir ? L'espoir ne vient pas d'où il pourrait venir.

Henri Peña Ruiz, en réponse à la question du CDAL : "Quels espoirs pour les résistants laïcs que nous sommes ?"

QUOI DE NEUF ?

• **Puy-de-Dôme - Algérie (1954-1962) Histoire commune, destins croisés**



Le dernier cahier du service éducatif des Archives départementales du Puy-de-Dôme porte sur la guerre d'Algérie. Cet ouvrage réalisé à partir de lettres, de photos, de carnets

de route de soldats puydômois, de rapports de police, de coupures de la presse locale, de tracts remis dans une perspective historique révèle l'incroyable complexité de cette "guerre sans nom". Il met en relief la pluralité des destins de ceux qui ont pris part à cet épisode charnière de notre Histoire.

Les événements qui se déroulent dans le département prennent toute leur place dans le récit de ces années troublées. Les sources locales révèlent les diverses fractures idéologiques qui traversent les populations et les individus durant le conflit.

Cet ouvrage a pour but d'apporter aux historiens, aux enseignants et plus largement à tous ceux qui cherchent à comprendre les événements du passé les sources nécessaires à la réflexion historique.

Archives départementales
75, rue de Neyrat
63000 Clermont-Ferrand
www.archivesdepartementales.puydedome.com

Auvergne laïque

Abonnez-vous, réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FAL - Tél. 04 73 91 00 42 - Fax 04 73 90 96 28
E-mail : auvergnelaique@fal63.org
Directeur de publication : Gérard Chanel
Rédacteur en chef : Guy Grand
Secrétaires de rédaction : Frédéric Rideau, Françoise Manry - Comité de rédaction : Alain Bandiera, Gérard Chanel, Marcel Col, Régis Fauchoux, Bernard Gilliet, Bernard Guillot, Roland Moulin
Conception/réalisation - Impression : FUSIUM
(Auvergne - France) F28312 - Tél. 04 73 73 25 25
Abonnement 1 an : 16 €
Abonnement 1 an tarif réduit : 9 €
Commission paritaire n° 0411 G 84688
Dépôt légal : mars 2013 - N° 442